



Bac Professionnel SAPAT en apprentissage

Rémunération des apprentis et aides

Repères 2023-2024

En signant un contrat d'apprentissage, *l'apprenant devient salarié* d'une entreprise privée ou d'une structure publique. Le coût de la formation est donc nul pour l'apprenant et sa famille. Il est totalement pris en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences) dont dépend l'entreprise privée ou par le CNPT pour le secteur public.

Sur le site <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

- Le futur maître d'apprentissage peut faire une simulation du coût financier pour sa structure et des aides auxquelles il pourra prétendre ;
- le futur apprenti peut faire une simulation de sa rémunération.

Ces simulations dépendent de différents critères (date de naissance, secteur public ou privé, effectifs de la structure,..)

Tableau récapitulatif de la rémunération d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 471,74 €	43% du Smic, soit 751,30 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 926,02 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic(1 747,20 €)</u> et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 681,41 €	51% du Smic, soit 891,07 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 065,79 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic(1 747,20 €)</u> et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 960,96 €	67% du Smic, soit 1 170,62 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 362,82 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic(1 747,20 €)</u> et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Frais d'Hébergement et de restauration

Ils correspondent à un forfait annuel identique aux tarifs en formation initiale :

<i>Seconde Professionnelle</i>		<i>Bac Pro 1^{ère}</i>		<i>Bac Pro Terminale</i>	
<i>½ pension</i>	<i>interne</i>	<i>½ pension</i>	<i>interne</i>	<i>½ pension</i>	<i>interne</i>
810€/an	1470€/an	865€/an	1510€/an	935€/an	1590€/an
51€/sem	92€/sem	48€/sem	84€/sem	48€/sem	84€/sem

Aides possibles pour les apprentis

- Aide forfaitaire à l'hébergement de 6€ sauf pour le secteur public (forfait nuitée + petit-déjeuner)
- Aide forfaitaire à la restauration de 3€ sauf pour le secteur public (déjeuner et dîner)
- Carte Génération HDF : 200€ uniquement la 1^{ère} année.
- Aide forfaitaire au transport
- Aide au permis de conduire de 500€ sous conditions d'éligibilité
- Aide à la mobilité

Pour plus de renseignements, prendre contact avec l'établissement